

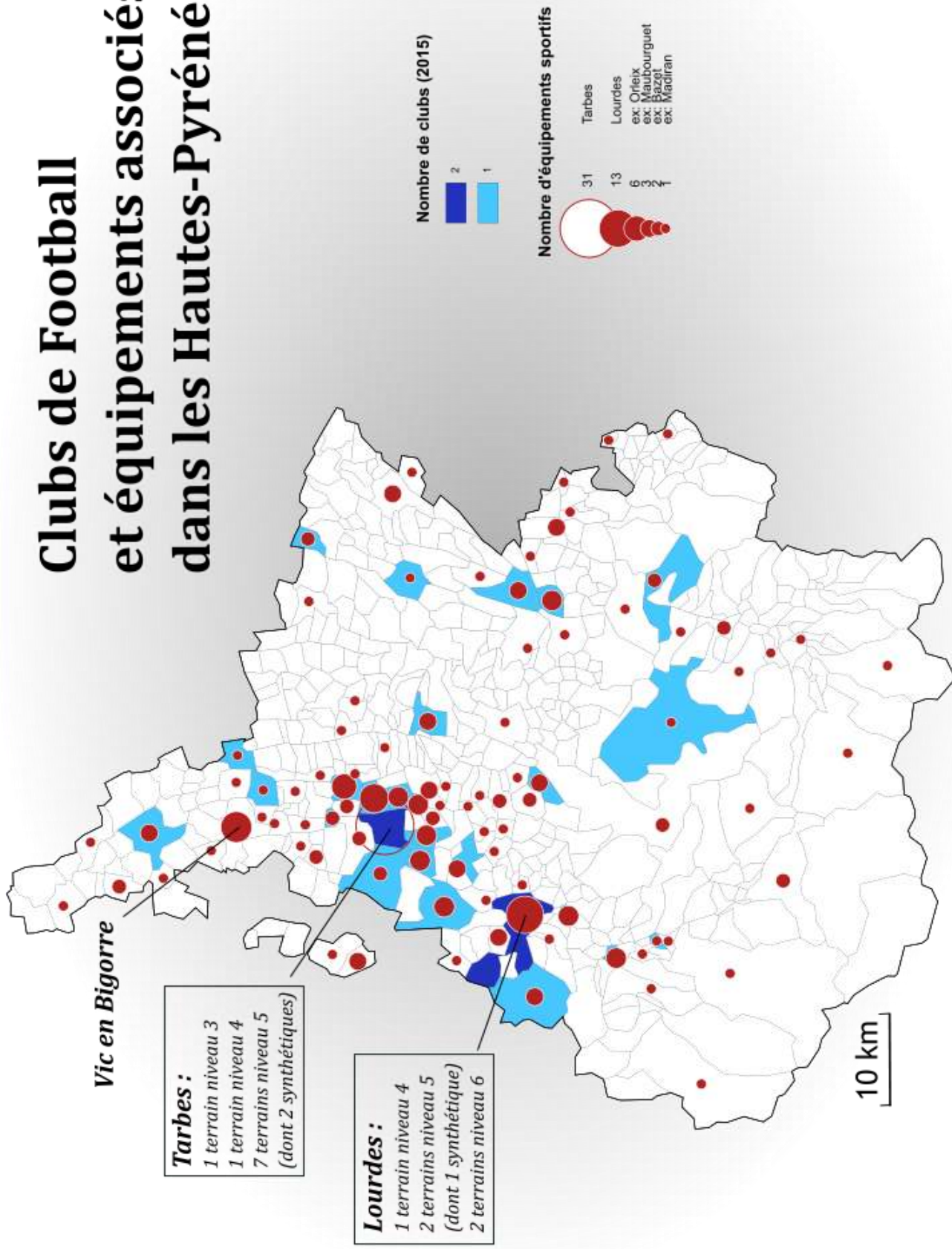


**Fédération unisport olympique. Déléataire pour :**  
**Football, Football de plage, Football en salle**

### Chiffres clés :

- 30 clubs (2015) (36 clubs en 2010)  
 6034 licenciés (2015) (6511 licenciés en 2010)  
 436 F / 4498 H / 3416 moins de 18 ans (57 %)  
 Tendence : ▼ (- 7 %)
- 89 équipements sportifs utilisés par les clubs FFF
  - 83 terrains homologués Football
  - 6 salles homologuées Futsal
- 35 diplômés d'État déclarés.
- 1527 journées stagiaires organisées par le District (1 % de diminution).

# Clubs de Football et équipements associés dans les Hautes-Pyrénées



## Les stades utilisés par les clubs de Football sur le département

Les clubs de Football pratiquent leur activité sur des terrains « grands jeux » et des terrains « mixtes ».

### Normes Football :

- Terrain : 105 m x 68 m maximum, 100 m x 60 m minimum (pour un terrain classé niveau 6)  
Zone de dégagement : 2,50 m de largeur minimum en périphérie de l'aire de jeu

#### Qualification FFF des installations sportives :

- Niveau 1 : installations sportives utilisées pour les compétitions professionnelles de L1 - L2.
- Niveau 2 : installations sportives minimales utilisées pour les compétitions professionnelles de Ligue 2 et installations sportives utilisées pour le Championnat National.
- Niveau 3 : installations sportives minimales utilisées pour le Championnat National et le Championnat de France Amateur.
- Niveau 4 : installations sportives minimales utilisées pour le Championnat de France Amateur 2, le Championnat de France Féminin D1 et en Championnat Senior Masculin Division Honneur des Ligues Régionales.
- Niveau 5 : installations sportives minimales utilisées pour le Championnat de France Féminin D2 et pour les championnats nationaux jeunes et Foot Entreprise et en compétitions de Ligue (à l'exception du Championnat Senior Masculin Division Honneur) et de Districts (pour le niveau de compétition le plus élevé).
- Niveau 6 : installations sportives utilisées pour les autres compétitions.
- Puis 5 autres niveaux : Foot A11, Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3.

### Constats :

- ⇒ 83 terrains accueillants les clubs FFF
  - 5 terrains de niveau 3 à 4
  - 56 terrains de niveau 5 à 6
  - 22 terrains de niveau Foot à 11 et Foot à 8

Concernant les clubs de Football du département et les terrains homologués, auxquels ils ont accès :

- Argelès-Gazost : le club dispose de 2 terrains. Celui du stade du Tilhos est classé niveau 5, ainsi que celui du Stade du gymnase, qui est par ailleurs un terrain synthétique (tous deux éclairés aux normes).
- Aureilhan : le club dispose de 4 terrains. Les deux terrains du Parc des Sports de l'Adour, classés niveau 5, celui du stade des Pompons Verts, niveau Foot A11, et celui du stade Jules Ferry, niveau Foot A11 lui aussi.
- Barbazan-Debat : le club dispose de 2 terrains sur le Complexe Sportif Pierre Bory. Ils sont tous deux classés niveau 5.
- La Barthe de Neste : le club dispose de 4 terrains, deux à La Barthe de Neste, un à Hèches, et un à Saint Laurent de Neste. A La Barthe de Neste, le stade Albert Escale est classé niveau 5 (et éclairé aux normes), et le terrain du stade de la Pierre Blanche est classé niveau Foot A11. Le stade des Aragnouets à Hèches est classé niveau 6.
- Bazet : le club dispose de 4 terrains, sur l'ensemble des communes de l'ELPY. Il dispose de 2 terrains sur le stade Armand Abas : un est classé niveau 5 (et éclairé aux normes), l'autre est classé niveau 6. Le terrain au stade municipal de Bordères sur l'Echez est classé niveau 5, et le stade Castet Crabe de Lagarde est classé lui aussi niveau 5.
- Bazillac : le club dispose du stade municipal, classé niveau 6.
- Bénac : le club joue sur un terrain du stade Marquisat de la commune de Lanne, classé niveau 5 (et éclairé aux normes).
- Bordes : le club dispose d'un terrain au Complexe Sportif, classé niveau 6.
- Campan : le club dispose du stade municipal, classé niveau 6.
- Galan : le club dispose du stade Georges Sabathier, classé niveau 6 (et éclairé aux normes)
- Ger : le club dispose d'un terrain au stade municipal, classé niveau 5.
- Guizerix : le club dispose de 2 terrains au stade des Fontaines, un classé niveau 5, et l'autre niveau Foot A11.
- Horgues /Odos: le club dispose de 2 terrains, un sur chaque commune de l'entente . Le stade municipal d'Horgues est classé niveau 5, et un terrain sur le Complexe Sportif d'Odos, lui aussi classé niveau 5.
- Ibos/Ossun : le club dispose de 4 terrains, dans les stades de chaque commune. A Ibos, il dispose de 2 terrains au stade de La Bianave, un classé niveau 5 et un classé niveau 6. A Ossun, il dispose de 2 terrains au stade Adrien Merillon, un classé niveau 5 et un classé niveau 6
- Juillan : le club dispose d'un terrain synthétique au stade Franck Sarabayrouse, classé niveau 5 (et éclairé aux normes).
- Lannemezan : le club dispose de 3 terrains, deux à Lannemezan et un à Avezac Prat Lahitte. Le 1<sup>er</sup> terrain du stade Les Bourtoulets est classé niveau 4, tandis que le second est classé niveau Foot A11. Le stade municipal d'Avezac Prat Lahitte est classé niveau 6.
- Lourdes : le club dispose de 5 terrains. Le stade Lannedarre est classé niveau 4 (et éclairé aux normes), le terrain synthétique du stade Abadie est classé niveau 5, le stade Antoine Beguere niveau 6, le stade de la salle omnisports niveau 5, et le stade du Haut de Sarsan niveau 6.
- Maubourguet : le club dispose de 3 terrains, deux sur la commune de Maubourguet et un sur la commune de Vic en Bigorre. Sur Maubourguet, le stade du complexe sportif Jean Jaurès est classé niveau 5, et le stade du Bouscarret niveau 6. Le terrain au stade des Arcales à Vic en Bigorre est classé niveau 6.
- Orleix : le club dispose de 3 terrains sur le stade Fernand Dussac. Un est classé niveau 5, un autre niveau 6, et un niveau Foot A11.
- Pierrefitte-Nestalas : le club dispose de 3 terrains, celui de chaque commune de l'ELPA. Le stade municipal d'Arrens-Marsous est classé niveau 5, le stade municipal de Luz Saint Sauveur est classé niveau Foot A11, et le stade municipal de Pierrefitte Nestalas est un terrain synthétique classé niveau 5 (et éclairé aux normes).
- Poueyferré : le club dispose du stade municipal, classé niveau 5.
- Pouzac : le club dispose de 5 terrains, répartis sur les trois communes de l'entente. Le stade Haut Adour à Pouzac lui permet d'avoir accès à trois terrains, deux classé niveau 5 (dont un éclairé aux normes) et un classé niveau Foot A11. Le stade municipal de Montgaillard est lui classé niveau 6. Le stade la Barthe, à Ordizan, est classé niveau 6.
- Rabastens de Bigorre : le club dispose du stade Fernand Barbe, classé niveau 6.
- Saint Pé de Bigorre : le club dispose du stade Jean Larrivière, classé niveau 5.

- Sarrancolin : le club dispose du stade municipal, classé niveau 5.
- Séméac : le club dispose d'un terrain au stade municipal, classé niveau 3 (et éclairé aux normes), et du stade des écoles, classé niveau 5 (et éclairé aux normes.)
- Soues : le club dispose du stade Commando Hispano, classé niveau 5 (et éclairé aux normes)
- Tarbes : 3 clubs sont présents sur place, le Tarbes Football Club, l'US Tarbais Nouvelle Vague, et le Tarbes Pyrénées Football. Le TFC dispose du premier terrain à la Plaine des Jeux René Valmy (utilisé aussi par le TPF), classé niveau 5 (et éclairé aux normes). Il dispose aussi d'un terrain au stade de la Camescasse, classé niveau 5. L'US Tarbais Nouvelle Vague dispose du stade dans le quartier de Laubadère, classé niveau 5 (et éclairé aux normes). Le TPF dispose de 3 terrains au stade Maurice Trélut, un terrain synthétique classé niveau 5 (et éclairé aux normes), et 2 terrains standards classés niveau 4 et niveau 3 (éclairé aux normes). En plus du premier terrain, il dispose aussi de 2 autres terrains à la Plaine des Jeux René Valmy, un terrain synthétique et un terrain standard tous deux classés niveau 5. Enfin, il dispose du stade de la Providence classé niveau 5 (et éclairé aux normes).

En plus de ces terrains, sont homologués des terrains pour jouer au football à 8 : 1 à Argelès-Gazost, 1 à Bazet, 2 à Bordes, 1 à Ger, 1 à Guizerix, 1 à Lannemezan, 1 à Odos, 2 à Orleix, 1 à Rabastens de Bigorre, 1 à Séméac, et 2 à Tarbes.

Tous les clubs affiliés au District ont donc accès à au moins un terrain sur leur commune, sauf le club de Bénac qui est obligé d'aller jouer sur la commune de Lanne.

Il n'y a donc pas de réelle question de pression sportive sur les équipements sportifs utilisés par les clubs du comité départemental de Football.

Concernant la pratique du Futsal, les clubs du District utilisent 6 équipements sportifs : 1 à Bordères sur l'Echez (niveau Futsal 3), 1 à Lourdes (niveau Futsal 1), 1 à Monléon Magnoac (niveau Futsal 4), 1 à Poueyferré (niveau Futsal 3), et 2 à Tarbes (tous deux niveau Futsal 4).

A noter que le seul club pratiquant uniquement le Futsal est l'AS Lourdes Futsal.

## Les équipements sportifs relatifs à l'activité Football / Football en salle (Futsal)

### *Terrains et salles utilisés par le Football et Futsal*

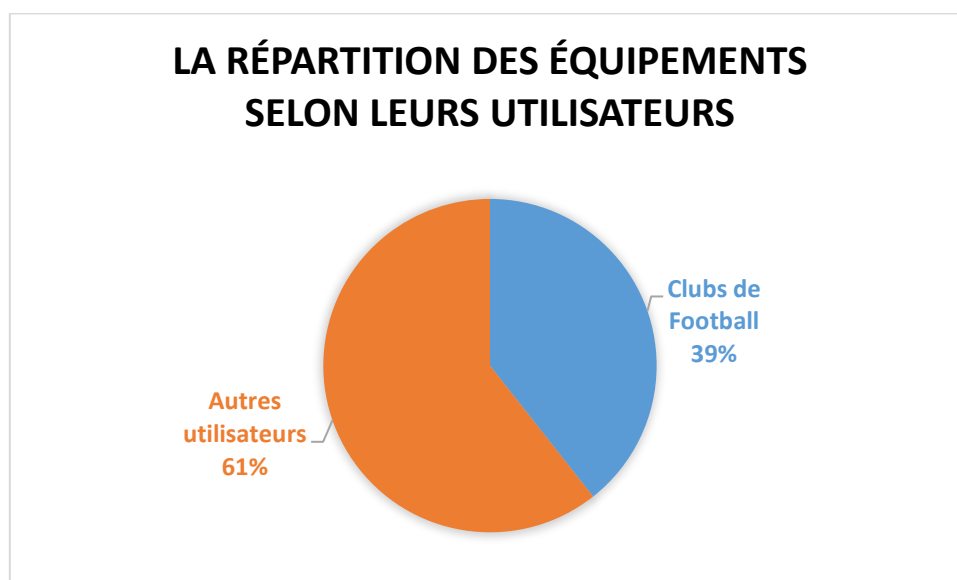
Le Recensement des Équipements Sportifs (RES) répertorie dans le département pour l'activité Football / Football en salle (Futsal) :

- 226 équipements sportifs
  - 152 terrains de football
  - 29 plateaux EPS/Multisports/city-stades
  - 18 salles multisports
  - 14 terrains mixtes (football & rugby)
  - 13 équipements autres (→ terrains de soccer, salles polyvalentes...)

Les clubs de Football utilisent donc 83 terrains sur les 166 terrains de football et mixtes recensés sur le département.

Le District fait remonter que concernant les terrains de football utilisés par leurs clubs, ils sont en nombre suffisant aujourd'hui.

Concernant le Futsal par contre, il fait remonter qu'ils n'ont pas beaucoup de salles, mais qu'heureusement il n'y a pas de très forte demande pour l'instant. Ce nombre de salles requises par les clubs du District pourrait donc être amené à augmenter dans les années à venir en fonction de la fluctuation de la demande.



## L'état général des stades utilisés par les clubs FFF

D'après les données du RES, sur le nombre de terrains utilisés par les clubs FFF recensés (69), ceux-ci sont vieillissants, mais pas vieux. Le tableau montre une période importante de mise en service entre 1945 et 1994. Après 1994, une forte chute en terme de constructions d'équipements sportifs est remarquée. Néanmoins, il est fait remonter par le District de Football une qualité de l'ensemble des installations utilisées en amélioration par rapport aux années passées.

Période de mises en service des terrains utilisés par les clubs	Nombre de terrains
Avant 1945	1
1945-1964	13
1965-1974	7
1975-1984	24
1985-1994	14
1995-2004	12
Après 2005	6
<i>Inconnu</i>	2
<b>Total général</b>	<b>79</b>

### *Les équipements fonctionnels des terrains utilisés par les clubs FFF*

*Sur les 59 terrains homologués compétition par la fédération :*

- 49 sont équipés de douches
- 43 de sanitaires sportifs
- 39 de sanitaires publics
- 45 d'au moins un vestiaire arbitre
- 49 d'au moins un vestiaire sportif

*Sur les 20 terrains d'entraînement :*

- 8 sont équipés de douches
- 8 de sanitaires sportifs
- 3 de sanitaires publics
- 6 d'au moins un vestiaire arbitre
- 8 d'au moins un vestiaire sportif

## SYNTHÈSE FOOTBALL



Améliorations par rapport aux années précédentes.

Bonne qualité globale des équipements sportifs utilisés par les clubs.

Nombre suffisant de terrains aux normes Football.



Besoins de salles supplémentaires pour la pratique du Futsal.

### Les principales difficultés :

- Manque de disponibilités de salles pour accompagner le développement actuel de la pratique du Futsal.

### Préconisations prioritaires :

- Maintien de l'entretien et des rénovations régulières des équipements sportifs.
- Construction de salles aux normes pour la pratique du Futsal.

### Besoins complémentaires :

- Aide financière de la part des collectivités pour accompagner les améliorations des installations utilisées par les clubs du département (le plafond des sommes allouées par la FFF aux districts pour ces opérations est rapidement atteint).